

Le SNCS-FSU appelle à un rassemblement lundi 26 Novembre à Paris (10h à Jussieu), jour d'ouverture des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (qui ont lieu au Collège de France), et à participer à toutes les actions en région.

Pour obtenir :

**UN PLAN PLURIANNUEL DE RECRUTEMENTS
DÈS 2013, QUI PERMETTE**

- **DE TITULARISER SUR DES POSTES DE FONCTIONNAIRES LES PERSONNELS DE STATUT PRÉCAIRE DÉJÀ EN POSTE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES,**
- **D'ASSURER LE RECRUTEMENT DE JEUNES CHERCHEURS ET D'ITA SUR DES POSTES DE TITULAIRES**
-

La mobilisation de tous les personnels de statut précaires et titulaires est indispensable.

Actuellement, près de **40% des personnels de l'INSERM sont en contrats à durée déterminée (CDD)**. Faute de recrutement suffisant de chercheurs et d'ITA sur des postes stables, ce sont ces personnels sur contrat qui permettent aux laboratoires d'assurer la somme de travail nécessaire à l'aboutissement des recherches. Ce recours massif aux CDD comporte des pièges pour tous : d'abord pour les personnels en situations précaires qui souffrent de perspectives d'embauches à long ou moyen terme très incertaines, de parcours professionnels chaotiques, de difficultés d'installation,... mais également pour les laboratoires eux-mêmes qui forment ponctuellement et de manière récurrente des personnels qui les quittent ensuite rapidement. Il est indispensable, à la fois sur le plan stratégique et sur le plan éthique, de recruter les personnels actuellement en place sur des postes permanents.

La loi "Sauvadet", appliquée dans un sens très restrictif, n'a permis que 25 passages en CDI à l'INSERM, alors que plus de 500 personnes sont éligibles à la titularisation, selon les dires de la Ministre de la Recherche elle-même. Qu'attend-t-on ? Que les personnes concernées, dont les contrats ne sont pas renouvelés, abandonnent et disparaissent de cette comptabilisation ? Les services de l'Inserm appliquent à la lettre les directives du ministère et ne renouvellent pas le contrat d'un agent après 5 ans de bons et loyaux services, même si l'argent pour le financer est disponible! C'est inadmissible et contre l'esprit de la loi.

De plus, l'administration va édicter de nouvelles règles très contraignantes pour les futurs emplois en CDD. Cette décision, si elle n'est pas accompagnée de mesures pour augmenter les postes de fonctionnaires, ne fera qu'accentuer les difficultés des personnels précaires.

Il est inadmissible que les laboratoires et services de l'Inserm tournent avec 40% des personnels sur des postes de courte durée, souvent sans perspective d'embauche.

Il est inadmissible que l'Inserm renvoie les personnels qui arrivent à la fin de la période fatidique qui entrainerait leur recrutement sur postes stables.

Une recherche compétitive s'appuie sur une vision à long terme et la prise de conscience que la recherche française a tout à gagner à stabiliser ses forces vives. La progression de la qualité de la recherche publique doit s'appuyer sur le recrutement de personnels permanents, avec des perspectives de carrières correctes. C'est la seule stratégie viable pour renforcer la qualité de la recherche à moyen et long terme et c'est la seule façon d'attirer des jeunes vers les métiers de la recherche.

Le gouvernement doit donner les moyens, via le transfert des financements alloués à l'ANR, la révision des attributions des crédits d'impôt recherche et des investissements d'Avenir à l'Inserm et aux autres organismes concernés, de recruter, via des concours réservés, les personnels techniciens, ingénieurs et chercheurs en poste depuis des années.

Le gouvernement doit faire en sorte que ces recrutements n'affectent pas le nombre de postes pour les concours habituels pour les nouveaux arrivants : il faut une augmentation des postes mis aux concours chaque année, sans se baser exclusivement sur les remplacements des départs en retraite (et en anticipant sur les départs en retraite qui auront lieu à partir de 2017).

RENDEZ-VOUS LUNDI 26 NOVEMBRE, A 10 HEURES, PLACE JUSSIEU, SOUS LE BALLON "INTERSYNDICALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE".

¹Appel lancé par :

FSU (SNESUP – SNCS – SNASUB – SNEP) - CGT (SNTRS) - Solidaires (Sud Education – Sud Etudiant - Sud Recherche EPST) - Sup'Recherche UNSA - SLR - SLU ,....

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (SNCS-FSU)

1, place Aristide Briand - 92195 Meudon Cedex

Tél. : 01-45-07-58-70 / Fax : 01-45-07-58-51

sncs@cnrs-bellevue.fr

<http://www.sncs.fr>